

Modifications relatives aux permis - troisième trimestre 2016

Bulletin

N^o G-04/16

– Général

REMARQUE : Les bulletins affichés sur le présent site Web sont fournis à titre de référence historique seulement. Les renseignements contenus dans ces bulletins étaient exacts en date de leur publication, mais peuvent en tout temps être modifiés ou remplacés par des bulletins plus récents.

Toute ordonnance émise à l'égard du titulaire d'un permis reflète une situation survenue à un moment donné. Le statut d'un titulaire de permis peut changer. Le lecteur est invité à vérifier le statut du permis d'une personne ou d'une entité sous [Liaison Permis](#) au site Web de la CSFO. On peut également communiquer directement avec la personne ou l'entité concernée afin d'obtenir de plus amples renseignements ou plus de précisions au sujet des événements à l'origine de l'ordonnance.

Ces bulletins peuvent inclure des formulaires qui ne sont plus à jour ou exacts. Le lecteur est invité à visiter la rubrique des [formulaires](#) du site Web de la CSFO pour s'assurer d'utiliser la version la plus récente d'un formulaire.

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) publie les renseignements suivants sur des modifications apportées à des permis au cours du deuxième trimestre 2016, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016 :

- statistiques sur les décisions visant les demandes de permis et de renouvellement de permis;
- demandes de modification et d'annulation de permis;
- statistiques sur les autres services de la CSFO liés aux permis et services connexes.

Les modifications touchent des particuliers et des organismes des secteurs des services financiers qui relèvent de la CSFO : assurances, credit unions et caisses populaires, coopératives et courtage d'hypothèques. On peut obtenir des renseignements généraux sur les régimes de retraite, un autre secteur des services financiers qui relève de la CSFO, en consultant le site Web de la CSFO au www.fsco.gov.on.ca.

Sociétés d'assurance

(Selon la date d'entrée en vigueur)

Nouveaux permis

Date d'entrée en vigueur

Esurance Insurance Company of Canada/ Esurance du
Canada, Compagnie d'Assurance

Le 11 août 2016

- la société est autorisée à vendre de l'assurance pour les catégories suivantes : frais d'avocat, responsabilité civile et biens
- Territoire de constitution : fédéral
- Personne-ressource d'Esurance Insurance Company of Canada en Ontario :

Saskia Matheson, directrice générale
27, Allstate Parkway, bureau 102
Markham (Ontario) L3R 5P9
Tél. : 905 475-4902
courriel : smatheson@esurance.com

Permis annulés

Date d'entrée en vigueur

Groupama S.A.

7 juillet 2016

- La compagnie a cessé ses opérations au Canada.
- Elle n'a pas de passif résiduel.
- La libération de l'actif au Canada et la révocation du permis fédéral ont été effectuées par le Bureau du surintendant des institutions financières en date du 23 juin 2016.

Giraffe & Friends Life Insurance Company

12 septembre 2016

- La compagnie n'est plus une compagnie d'assurance.
- Elle n'a pas de passif résiduel.

Modifications relatives aux permis - troisième trimestre 2016

- La compagnie a été prorogée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions en date du 11 août 2016.

Modifications de permis

Date d'entrée en vigueur

Les assureurs suivants ont apporté des changements à leurs permis :

The Mortgage Insurance Company of Canada

4 juillet 2016

- La dénomination de la société a été remplacée par 12345 Insurance Company et en français La Compagnie D'Assurance 12345

North Blenheim Mutual Insurance Company

11 juillet 2016

- Nouvelles catégorie : Aviation (limitée aux véhicules aériens sans équipage servant à des activités agricoles et commerciales)

RBC General Insurance Company

11 juillet 2016

- La dénomination de la société a été remplacée Aviva General Insurance Company

L&A Mutual Insurance Company

25 juillet 2016

- Nouvelle catégorie : Aviation (limitée aux véhicules aériens sans équipage servant à des activités agricoles et commerciales)

Statistiques concernant les permis

Les statistiques suivantes portent sur l'examen par la CSFO des demandes courantes de permis d'assurance et de services connexes. Sauf indication contraire, tous les chiffres indiqués représentent le nombre de demandes reçues ou en cours de traitement ou le nombre de documents délivrés.

Agents d'assurance et experts d'assurance

Du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016

Type de demande	Nouveaux permis	Permis renouvelés
Permis d'agent – particuliers ¹	2 111	5 968
Permis d'agent – sociétés	191	532

Modifications relatives aux permis - troisième trimestre 2016

Permis d'expert – particuliers	52	286
Permis d'expert – sociétés	3	19

1 La CSFO examine les demandes de permis d'agent d'assurance, de maisons de courtage et d'agents de courtage et délivre les permis dans son délai standard de cinq jours ouvrables si la demande est complète à la réception et que l'aptitude n'est pas en cause. Au cours du trimestre, 99 % de ces demandes ont été traitées et un permis a été livré dans un délai de cinq jours ouvrables.

Contrats individuels à capital variable (CICV)

Du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016

Demandes reçues	Documents délivrés	En attente
13	14 (en cours de traitement depuis le deuxième trimestre)	0

Les notices explicatives concernant les contrats individuels à capital variable remises par les sociétés d'assurance font l'objet d'un examen visant à déterminer leur conformité aux exigences de la Loi sur les assurances et du Règlement de l'Ontario 132/97.

Aux termes du Règlement de l'Ontario 132/97, l'assureur doit déposer auprès du surintendant toute modification (importante ou non) concernant un contrat individuel à capital variable.

Il faut déposer au moins une fois par an les notices explicatives des contrats individuels à capital variable, même en l'absence de changement important, conformément au Règlement de l'Ontario 132/97.

Fournisseurs de services

Du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016

Type de permis	Permis délivrés ²	Permis délivrés sous condition (s)	Permis retirés
Entreprise à propriétaire unique	44	0	23
Société de personnes	59	0	18
Partenariat	4	0	2
Total	107	0	43

2 La CSFO examine les demandes de permis des fournisseurs de services et délivre les permis dans son délai standard de quinze jours ouvrables si la demande est complète à la réception et que l'aptitude n'est pas en cause. Au cours du trimestre, 94 % de ces demandes ont été traitées et un permis a été livré dans un délai de quinze jours ouvrables.

Coopératives

Du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016

Type de demande	Traitement en cours	Demandes reçues	Demandes complètes		Dossiers fermés	Traitement en cours	Nombre moyen de
-----------------	---------------------	-----------------	--------------------	--	-----------------	---------------------	-----------------

Modifications relatives aux permis - troisième trimestre 2016

	le 30 juin 2016		à la réception	Docu- ments délivrés	(demandes incomplètes ou retirées)	le 30 septembre 2016	jours avant la délivrance ³
Attestation de statut	0	19	19	19	0	0	2
Prospectus	4	6	1	9	0	1	27
Statuts de modification	1	4	1	4	0	1	10
Statuts de dissolution / Ordonnance d'annulation	13	6	0	5	0	14	27
Statuts constitutifs	9	5	3	10	3	1	40
Statuts de fusion	0	0	0	0	0	0	0

³ Le calcul du délai moyen (en nombre de jours) de publication est fondé sur le nombre de jours ouvrables à partir de la date originale de réception de la demande.

Credit unions et caisses populaires

Du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016

Type de demande	Traitement en cours le 30 juin 2016	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Docu- ments délivrés	Dossiers fermés (demandes incomplètes ou retirées)	Traitement en cours le 30 septembre 2016	Nombre moyen de jours avant la délivrance ³
Attestation de statut	0	5	5	5	0	0	2
Prospectus	0	1	0	0	0	1	0
Statuts de modification	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de fusion	0	2	0	0	0	2	0
Ordonnances	0	0	0	0	0	0	0
Copies certifiées conformes de documents	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de dissolution	0	4	4	1	0	3	20

Modifications relatives aux permis - troisième trimestre 2016

3 Le calcul du délai moyen (en nombre de jours) de publication est fondé sur le nombre de jours ouvrables à partir de la date originale de réception de la demande.

Particuliers exerçant le courtage d'hypothèques

Du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016

Type de permis	Type de demande	Nombre de permis délivrés
Courtier en hypothèques ¹	Nouveau	20
	Renouvellement	0
Agent en hypothèques ¹	Nouveau	799
	Renouvellement	0

¹ La CSFO examine les demandes de permis d'agent d'assurance, de maisons de courtage et d'agents de courtage et délivre les permis dans son délai standard de cinq jours ouvrables si la demande est complète à la réception et que l'aptitude n'est pas en cause. Au cours du trimestre, 99 % de ces demandes ont été traitées et un permis a été livré dans un délai de cinq jours ouvrables.

Entreprises exerçant le courtage d'hypothèques

Du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016

Type de permis	Type de demande	Traite- ment en cours le 30 juin 2016	Deman- -des reçues	Deman- -des complètes à la réception	Docu- ments délivrés	Demandes retirées	Traite- ment en cours le 30 sept 2016	Nombre moyen de jours avant la déliv- -rance ³
Maison de courtage	Nouveau	7	31	6	28	2	8	13
Remise de permis de maison de courtage	-	5	16	16	21	0	0	6
Administrateur d'hypothèques	Nouveau	4	7	3	9	2	0	11
Remise de permis d'administrateur d'hypothèques	-	0	0	0	0	0	0	0
Attestation de statut	-	0	0	0	0	0	0	0

Modifications relatives aux permis - troisième trimestre 2016

3 Le calcul du délai moyen (en nombre de jours) de publication est fondé sur le nombre de jours ouvrables à partir de la date originale de réception de la demande.

Heather Anne Driver

Directrice, Direction de la délivrance des permis

Division de la délivrance des permis et de la surveillance des pratiques de l'industrie

Commission des services financiers de l'Ontario

18 novembre 2016